

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1541

commission principale : développement économique

commune (s) : Meyzieu - Jonage

objet : **Requalification des zones et parcs industriels - Zone industrielle de Meyzieu-Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Initiée en 1997, la démarche de requalification des zones et parcs industriels demeure une priorité de la communauté urbaine de Lyon. En 2003 s'est déroulée une phase d'évaluation et de concertation avec les acteurs locaux (communes, associations de chefs d'entreprises) et les partenaires de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. Elle a abouti à la définition des objectifs suivants :

- assurer une intervention équitable de la collectivité auprès des entreprises implantées dans ces zones d'activités, en parallèle aux opérations d'aménagement importantes engagées pour l'accueil de nouvelles entreprises,
- effectuer une prestation de meilleure qualité au niveau de l'entretien et de l'aménagement de ces zones en y concentrant des moyens financiers et humains spécifiques pendant une période donnée et dans un périmètre précis,
- permettre une meilleure implication des entreprises concernées par un travail régulier de partenariat et d'association aux projets,
- améliorer la participation des zones d'activités concernées aux dynamiques et stratégies économiques de l'agglomération (notamment en valorisant leur potentiel foncier et leur capacité de renouvellement),
- assurer la bonne prise en compte des attentes émises sur les zones d'activités dans l'élaboration et l'animation des grandes politiques de la communauté urbaine de Lyon (assainissement, propreté, déplacements, risques),
- participer au titre de nos compétences aux projets de développement des entreprises,
- renforcer la cohérence et la transversalité des interventions des services des collectivités concernées.

Pour la partie concernant les investissements communautaires, la requalification des zones et parcs industriels figure dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Communauté urbaine au titre du développement économique à hauteur de 25 M€, 1,8 M€ ont été dépensés pour la période 2001-2003. Au titre du contrat d'agglomération, le conseil régional Rhône-Alpes participe à hauteur de 2,5 M€ aux opérations de requalification. Une programmation zone par zone a été établie pour la période 2004-2007. Les objectifs de cette délibération sont, pour la zone industrielle de Meyzieu-Jonage :

- la validation d'une liste actualisée d'opérations,
- la mise en place d'une autorisation de programme partielle pour 2004-2007 et couvrant tous les projets sur la zone,

- l'individualisation des crédits de paiement nécessaires au lancement des opérations à poursuivre ou à engager dans la zone industrielle de Meyzieu-Jonage,

Zone de grandes implantations industrielles, dynamique et structurée, le site de Meyzieu-Jonage est appelé à court terme à connaître d'importantes transformations : sa capacité d'extension (ZAC des Gaulnes) va lui conférer une envergure d'agglomération ; l'arrivée des lignes de tramway Lea-Lesly et de voiries réalisées par le Conseil général vont également modifier ses conditions d'accessibilité et, plus globalement, son attractivité pour les entreprises. Enfin, la refonte du dispositif d'assainissement et la présence d'un champ de captage doivent permettre un programme ambitieux de mise en compatibilité du site avec son environnement. La requalification des principales voiries de la zone doit participer à cette dynamique.

Le montant de 168 000 € est d'ores et déjà individualisé pour des opérations d'aménagement à l'étude ou engagées. Les opérations aujourd'hui proposées pour la période 2004-2007 sont les suivantes :

- l'avenue Jean Jaurès : requalification,
- le giratoire Schweitzer-Poteaux : réalisation,
- l'avenue du Docteur Schweitzer : acquisitions foncières et travaux,
- le boulevard Marcel Dassault : requalification,
- l'avenue de Lattre de Tassigny : poursuite de la requalification,
- la rue Jean Macé : réfection,
- l'avenue Lionel Terray : requalification,
- la rue Monge : réfection,
- le site Lipha : acquisitions foncières.

Un bilan annuel de l'avancement des opérations sera effectué devant le Bureau de la Communauté urbaine. Le conseil de Communauté sera ensuite sollicité, sur cette base, pour la mise en place de nouveaux crédits de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Valide la liste des opérations prévues pour la zone industrielle de Meyzieu-Jonage.

2° - Regroupe les crédits de paiement déjà affectés à des opérations concernant la zone industrielle de Meyzieu-Jonage en une seule opération refondue pour un montant total de 168 000 € sur la période 2004-2007.

3° - Procède à une individualisation complémentaire d'un montant de 4 063 000 € permettant la réévaluation des opérations engagées, le lancement de nouveaux projets et portant le montant total de l'autorisation de programme pour 2004-2007 à 4 231 000 €.

4° - Propose l'échéancier prévisionnel de paiement suivant :

- 310 000 € pour l'année 2004,
- 871 000 € pour l'année 2005,
- 1 850 000 € pour l'année 2006,
- 1 200 000 € pour l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,